

**Discours de Mme Yaël Braun-Pivet,
Présidente de l'Assemblée nationale**

**Cérémonie de remise du manuscrit de M. Henry Queneuil sur
l'histoire de l'esclavage à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale**

Mardi 12 mai 2026 - Bibliothèque de l'Assemblée nationale

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Mesdames et messieurs les membres du Bureau,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Monsieur le président de la Communauté d'agglomération de la Région
dieppoise,

Monsieur le maire de Dieppe,

Madame la Sous-Préfète de Seine-Maritime,

Chers jeunes,

Mesdames, Messieurs,

« Si l'on dit une fois que ce qui est moralement mauvais peut être politiquement bon, l'ordre social n'a plus de boussole et s'en va au gré de toutes les passions des hommes. [...] La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle, vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre tout à la fois. »

Ces mots d'une rectitude absolue sont de **Victor Schœlcher**.

En 1842, de retour des Antilles, le cœur soulevé et révolté par les atrocités de l'esclavage, il se forge cette conviction : il faut abolir au plus vite le système esclavagiste.

Six ans plus tard, un décret qu'il aura rédigé, le célèbre « **Décret Schoelcher** » accomplira son objectif, à travers cet article 1^{er}, qui proclame ceci : *« L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises »*.

C'est de cette grande Histoire – celle, douloureuse, vertigineuse et lumineuse, des abolitions de l'esclavage – que, 65 ans plus tard, un jeune avocat à la Cour d'appel de Paris se fait l'observateur aiguisé.

Cet avocat, c'est **Henry Queneuil**.

En 1907, il publie sa thèse : *De La Traite Des Noirs Et De L'esclavage : La Conférence De Bruxelles Et Ses Résultats*.

Dans ce travail, il dissèque cette conférence anti-esclavagiste de 1890. Il nous la fait revivre dans ses plus nobles ambitions, celles de promouvoir, je cite, *« la confraternité des peuples, de la civilisation, dans un but humanitaire des plus élevés. »*

Et pourtant.

Pourtant, comme les résultats de cette Conférence nous le rappellent cruellement, l'Histoire n'est jamais linéaire. Elle n'est pas cette ligne droite, paisible et ininterrompue, vers un progrès perpétuel.

Tel fut en effet le paradoxe de cette Conférence : si elle permit à la communauté internationale de prendre des mesures vertueuses, en réprimant davantage la traite maritime, ou en protégeant mieux les affranchis, elle conforta également, sous ce prétexte, la domination des puissances coloniales.

Elle cautionnera, dès lors, le paternalisme énoncé cinq ans plus tôt par Jules Ferry - lui qui déclara, comme Président du Conseil, dans l'hémicycle à quelques pas de nous, je cite : *« il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. »*

Cette Conférence de Bruxelles – et c'est là un des résultats les plus tragiques - consacra enfin la souveraineté personnelle du roi des Belges Léopold II sur le futur Congo belge, ouvrant la voie à des atrocités insoutenables.

Telles sont donc les leçons tirées de cette thèse : l'Histoire n'est jamais écrite d'avance. Le pire y côtoie souvent le meilleur. Et ce sont, au fond, les choix politiques tranchés, l'émanation de volontés farouches et d'engagements – individuels comme collectifs – qui parviennent, *in fine*, à la faire progresser.

**

Ces engagements, la Deuxième République s'honora de les porter au plus haut niveau. C'est ce que rappelle avec force la thèse d'Henry Queneuil, lui qui retrace également la genèse du décret Schœlcher.

Un décret qui fut aussi cosigné par le ministre des Affaires étrangères, et député de Paris, **Alphonse de Lamartine**.

Ces deux géants de la République, nous allons les célébrer tout à l’heure, en inaugurant en Cour d’honneur des plaques en leur hommage, ainsi que pour d’autres illustres députés abolitionnistes : **Alexis de Tocqueville, Victor Hugo, et Louisy Mathieu**, ancien esclave, député de Guadeloupe, suppléant de Victor Schoelcher.

Cette inauguration s’inscrira dans le prolongement de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l’esclavage et de leurs abolitions*, comme des célébrations des 25 ans de la *loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l’esclavage en tant que crime contre l’humanité* – la loi dite Taubira. Une loi votée à l’unanimité par l’Assemblée nationale, qui fit de la France la première nation à reconnaître l’esclavage et la traite comme crimes contre l’humanité.

Une loi qui place aussi, en son cœur, ce qui nous réunit aujourd’hui : l’éducation, la transmission et le soutien à la recherche historique.

**

Eclairer notre présent à la lumière crue du passé : tel est bien le sens de **la politique d’ouverture** que nous avons initiée avec force depuis 2022, pour ouvrir en grand les portes de l’Assemblée nationale aux chercheurs, à l’histoire, à la mémoire.

C’est dans ce cadre que ce manuscrit trouvera pleinement sa place. Ici, au cœur de la Bibliothèque de l’Assemblée nationale, troisième plus grande collection patrimoniale de France. Sur nos rayonnages, il côtoiera un autre trésor : un manuscrit autographe d’Aimé Césaire, préfaçant une anthologie de textes de Victor Schœlcher.

Ce dépôt nous rappelle aussi combien **notre bibliothèque est un lieu vivant**. Ses collections respirent. Elles s'enrichissent. Elles évoluent sans cesse.

L'année dernière, nous y avons accueilli votre précieuse donation, cher Alain Tourret : un manuscrit autographe de Robespierre.

Plus récemment, nous avons acquis une lettre de Balzac interpellant les députés sur le droit d'auteur, ou encore la Constitution de 1958 annotée par Paul Reynaud.

Autant de trésors qui appartiennent à tous les Français. Car si la Bibliothèque est le patrimoine des élus et des savants, elle est avant tout le patrimoine du peuple. Elle est un formidable lieu d'éducation. Un lieu de transmission. Un lieu ouvert à tous, et particulièrement à vous, les plus jeunes !

**

Chers jeunes, je voudrais m'adresser à vous plus particulièrement.

Avec votre projet mémoriel sur l'esclavage, « *Les Déchaînés* », vous avez mené une réflexion d'une grande exigence sur les abolitions. Vous n'avez pas seulement étudié la thèse d'Henry Queneuil. Vous vous êtes déplacés dans les lieux de mémoire. Vous avez bâti des ponts avec d'autres acteurs associatifs aussi présents avec nous, membres de *Reconnectus* et de l'*Œuvre de protection des enfants Juifs* de Garges-lès-Gonesse.

Tous ensemble ici, avec vos encadrants et accompagnants, vous êtes les acteurs vivants de cette « **société de l'engagement** » dont la République a tant besoin pour transmettre ces principes de manière vivante, charnelle, incarnée.

Je voudrais enfin que nous ayons une pensée pour le petit-fils d'Henry Queneuil, **François Queneuil**. La Représentation nationale lui adresse tous ses vœux de rétablissement et le remercie encore pour cette donation, qui irriguera la réflexion des chercheurs comme des jeunes citoyens.

Enfin, cher Sébastien Jumel, je veux aussi te remercier. Par ton investissement, par ta proposition d'accueillir cette donation au Palais-Bourbon, tu as permis de concrétiser un travail mémoriel au long cours.

Comme tu le dis souvent, « *le travail de mémoire, le travail d'histoire - même au risque de la vérité qui déplaît - est nécessaire, non pour mettre du sel sur les plaies de l'histoire, mais pour réconcilier la République avec elle-même...* ».

Alors merci, cher Sébastien, merci, chers tous ici réunis, pour porter cette réconciliation.